



CESER Bourgogne Franche-Comté
Séance plénière du 7 avril 2021
Rapport 1-9 Avis sur l'avenant au Plan d'Accélération de l'Investissement
Régional (PAIR)

Déclaration de Michel Faivre-Picon au nom de la CGT

Nous ne reviendrons pas ici sur notre positionnement par rapport au plan de relance régional, argumentation que nous avons développée lors des séances plénières de septembre et octobre dernier.

L'avenant présenté nous paraît cohérent et adapte le PAIR aux récentes évolutions ce que nous comprenons. L'avis du CESER nous convient sur ces évolutions.

En revanche, nous estimons contrairement à ce que propose le projet d'avis, qu'il n'y a pas besoin d'une « instance de suivi élargie » dont le CESER serait membre. En effet, l'instance de suivi a été créée par la charte d'engagement signée officiellement le 8 mars dernier. Cette instance est composée des signataires de la charte d'engagement et a besoin maintenant de travailler pour évaluer et veiller à la bonne utilisation des fonds publics.

Cette charte qui se voulait quadripartite (Etat, Région, syndicats d'employeurs, syndicats de salariés) n'a au final pas été signée par toutes les parties, et notamment par l'Etat et par le MEDEF coté employeurs.

Si un comité de suivi de la mise en œuvre de la Charte « élargie » venait à voir le jour, il pourrait permettre à des non-signataires de la charte de participer aux travaux. Ce qui ne garantirait pas de la loyauté des contributions et rendraient les travaux encore plus difficiles. Le comité de suivi mis en place à l'occasion de la signature suffit et se justifie.

Cependant, il est normal que le CESER puisse avoir connaissance des réalisations du PAIR, de son suivi, cela fait partie de ses prérogatives. Le CESER via ses commissions le fait déjà sur de nombreux sujets, par exemple pour les fonds européens ou l'égalité Femmes/Hommes. Pour le suivi du PAIR la commission Finances/Europe ou la commission Economie/Emploi seraient dans leur rôle pour le faire.

Compte tenu de ces remarques, la CGT votera contre l'avis du Ceser.